



Synthèse de la concertation

La charte du Parc : une construction collective

La concertation : fil rouge du renouvellement de la charte

La première pierre de l'élaboration de la nouvelle charte a été posée par la définition d'un diagnostic du territoire, permettant d'en faire émerger de grands enjeux. Ont suivi une phase de réflexion sur les Orientations de la future charte et ses Objectifs cibles, marqueurs de l'ambition de ce nouveau projet de territoire ; puis une phase de formalisation des Mesures et des Engagements des signataires de la charte. Ces travaux ont été éclairés et nourris par le bilan évaluatif de la charte précédente et par l'Évaluation environnementale, au fil de l'eau, du projet de charte.

L'ensemble de ces travaux ont été menés en lien très étroit avec les élus, partenaires et citoyens. L'équipe du Parc s'est d'ailleurs particulièrement impliquée dans ce processus de participation. Elle s'est formée à animer des temps collectifs de cocréation, à accompagner cette participation, en suivant le fil conducteur de la coconstruction avec les cosignataires et les partenaires.

Cette concertation des différentes parties prenantes s'est traduite par l'organisation de nombreux ateliers avec les EPCI, les services de l'État, de la Région Hauts-de-France, du Département du Nord, des partenaires et des citoyens.

Ces différents ateliers se sont déroulés entre janvier 2022 et décembre 2023. Par ailleurs, à chaque phase d'élaboration du projet de charte, une version de travail de ce dernier a été transmise aux signataires et partenaires qui étaient invités à faire des contributions écrites.

Enfin, à l'issue de chaque phase d'élaboration du projet de charte, un Comité de pilotage politique, animé par le Président du Parc, et réunissant des représentants du pouvoir exécutif de l'État, de la Région, du Département et des EPCI, a été réuni pour un point d'étape et des arbitrages intermédiaires.

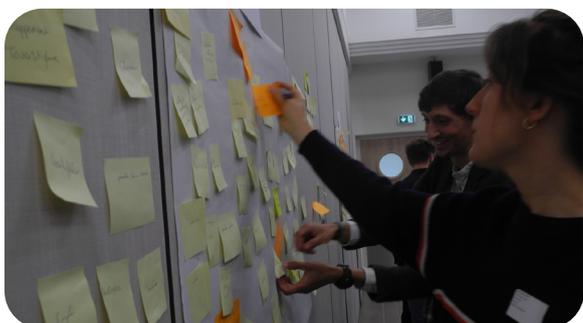
Atelier partenaires, définition des orientations de la future charte
29 novembre

COPIL Révision, avec les signataires, validation des enjeux du territoire
24 octobre

COTECH signataires
11 octobre



Recrutement et sélection des 40 habitants pour former l'Atelier Citoyen
Septembre à décembre



Atelier élus pour partager le diagnostic et définir les enjeux de territoire
6 juillet

Atelier partenaires afin de partager le diagnostic de territoire et définir les enjeux
Thématiques : agriculture/patrimoine naturel et eau/développement économique
7 juin

Atelier partenaires afin de partager le diagnostic de territoire et définir les enjeux
Thématiques : climat-énergie/paysage-cadre de vie
31 mai

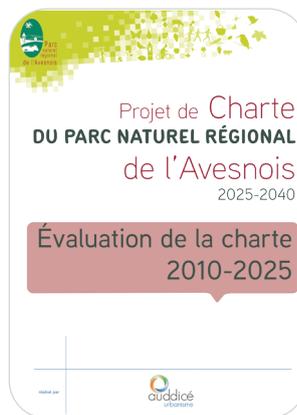


6 Ateliers internes avec l'équipe technique du Parc pour préparer les ateliers élus et partenaires
Mars

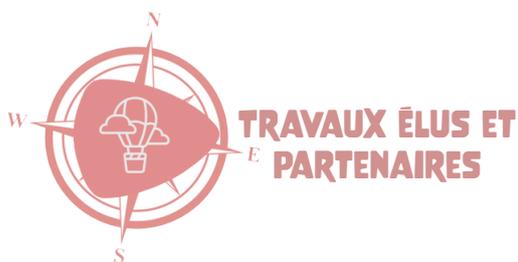
Finalisation du bilan partagé de la mise en œuvre de la charte 2010/2025

Évaluation de la charte précédente / Diagnostic et définition des enjeux

2022



Entretiens auprès d'élus et partenaires en vue de l'évaluation externe de la charte 2010/2025
Février à septembre 2022



COPIL, arbitrage de la V2 de la charte
mi-novembre

Réunions avec les représentants de la Chambre d'agriculture
sur la V2 de la charte
8 et 21 novembre

Atelier Signataires, analyse des retours sur la V1 de la
charte
29 septembre

COPIL Révision, diffusion de la V1 de la charte
12 juillet

Réunions avec les représentants de la Chambre d'agriculture sur
la V1
4 juillet et 24 août

Atelier élus, pour valider les mesures
29 juin



Atelier d'écriture des engagements avec les services des
signataires de la charte (Etat, Région, Département)
mai/juin

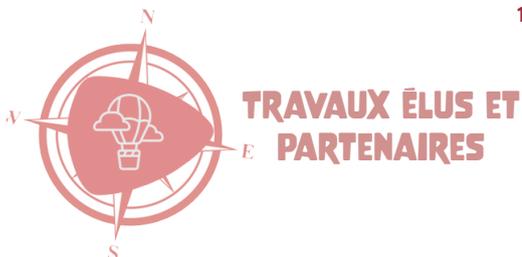
Atelier partenaires afin de formaliser les mesures et les
engagements de chacun
23 mai

Atelier interne avec l'équipe technique du Parc pour rédiger des
propositions de mesures et d'engagements
avril



COPIL Révision, arbitrage sur les orientations et les objectifs cibles
21 mars

Atelier élus, définition des orientations de la nouvelle charte
11 mars



Formalisation des mesures et des engagements/Écriture de la charte

2023



Atelier : restitution finale et présentation du projet de
charte, à Berlaimont
10 décembre

Atelier : Fresque de la mobilité, chez Renault Maubeuge
15 octobre

Première intégration des propositions habitants à la Charte
du Parc à Maroilles
24 septembre



Conférence de Nelly Pons
« Vous avez dit sobriété ? »
2 juillet

Atelier : alimentation à Villers-pol
11 juin

Atelier : inventons nos vie bas carbone, à Anor
14 mai

Conférence de Davide Faranda
« Vivre le dérèglement climatique au quotidien »
2 avril



Conférence de Albert Moukheiber
« Climat, tous biaisés par notre cerveau ? »
5 mars

Lancement de l'Atelier citoyen
29 janvier



Pendant tout le processus de renouvellement de la charte, nous avons pu compter sur les élus du territoire et nos partenaires avec lesquels nous travaillons au quotidien.

Les élus :

Les maires et délégués communaux du Parc

Les membres du Comité syndical du Parc (représentants des communes, EPCI, Département, Région)

Les présidents d'EPCI

Les maires des communes du périmètre de révision non adhérentes au SM du Parc

Les conseillers départementaux et régionaux du territoire non-membres du CS du Parc

Les partenaires :

Les services techniques des Signataires de la Charte : Etat, Région Hauts-de-France, Département du Nord, EPCI

Les services des SCoT, de l'Agence d'urbanisme du territoire

Les établissements publics de l'Etat (Agence de l'eau, OFB, ONF VNF, EN,...)

Les acteurs de la gestion des milieux naturels : associations naturalistes régionales et locales (CEN, GON...) ; fédération de pêche, de chasse ; représentants des autres usagers de la nature (office de tourisme...)

Les chambres consulaires : CCI, CMA, Chambre d'agriculture

Les autres acteurs agricoles (Bio HdF, A probio, Adarth, A petit pas...)

Et plus largement les acteurs qui agissent en faveur de la préservation et du développement du territoire (Ecomusée, Chambre d'eau, Savoir vert, Sens du goût, acteurs socio-économiques...)

==> Près de 400 personnes ont été invitées aux Ateliers Partenaires



Parc naturel régional de l'Avesnois
4, cour de l'Abbaye
59550 Maroilles
Tel : 33 (0)3 27 77 51 60
contact@parc-naturel-avesnois.fr
parc-naturel-avesnois.fr

Région Hauts-de-France **Nord** 

Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier de la Région Hauts-de-France, du Département du Nord, de l'Etat Français, des Intercommunalités et communes du territoire.